

## Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 04/11/2025

Durée totale et maximale de l'interruption : 08h25

Codes postaux concernés : 7743

### Origine de l'interruption

= Défaut de câble

### Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 08H25

### Justification de la durée de l'interruption

= Agression d'installations souterraines H.T. par un tiers, lors de travaux de terrassement. Cet endommagement a entraîné l'interruption et son maintien le temps de procéder aux travaux de génie civil nécessaires.

### Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

### Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 4 novembre 2025 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.